

VIVACTIS GROUP

Société anonyme

Avenue Gustave Demey 57, boîte 3

1160 Auderghem

Numéro d'entreprise: 0443.670.476 (RPM Bruxelles, section Francophone)

Numéro de T.V.A. : BE 0443.670.476

(la « Société »)

**ANNONCE D'OUVERTURE DE PÉRIODE DE SOUSCRIPTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7 :
189 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

L'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2024 a voté, outre deux augmentations de capital en nature dont les souscripteurs sont identifiés, le principe d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, à concurrence d'un montant minimum de 100.000,00 EUR et d'un montant maximum de 500.000,00 EUR (« **l'Augmentation de capital** »), avec création de maximum 2.500.000 actions nouvelles de classe B, sans désignation de valeur nominale à souscrire au prix de 0,20 € par action, (« **les Actions** »). Les Actions seront offertes à des tiers ou aux actionnaires existants sans égard au prorata de leur participation dans le capital mais seront attribuées, lors de la première période de souscription, par priorité aux actionnaires existants conformément à l'article 7 :194 du Code des sociétés et des associations, ce droit de priorité n'étant plus applicable lors de la deuxième période de souscription.

La Société annonce par la présente, selon un vote à intervenir à l'assemblée générale de la société le 17 février 2025, l'ouverture de la première période de souscription prenant cours à dater du 18/02/2025 et se clôturant le 28/02/2025, et, le cas échéant, l'ouverture de la deuxième période de souscription, prenant cours à dater du 03/02/2025 et se clôturant le 13/03/2025.

Les règles applicables à l'Augmentation de capital ont été arrêtées lors de l'assemblée générale du 26 décembre 2024 et sont disponibles sur demande. Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de priorité ainsi que les tiers qui souhaitent souscrire aux Actions lors de ces périodes de souscription devront le notifier à la Société par e-mail (en mentionnant le nombre d'Actions qu'ils souhaitent souscrire) à l'adresse suivante : alain.mahaux@vivactis.com, dans le délai mentionné ci-dessus.

Cet avis est publié sur aux Annexes du Moniteur belge, dans l'organe de presse « la Libre » et le site internet de la Société (www.vivactis.com).